	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 30 juin 2023	N° 2023-287

Convocation du 23 juin 2023

Aujourd'hui vendredi 30 juin 2023 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, Mme Marie-Claude NOEL, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Stéphane PFEIFFER, M. Jean-Baptiste THONY, M. Alexandre RUBIO, M. Baptiste MAURIN, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Nathalie DELATTRE, M. Gilbert DODOGARAY, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, Mme Françoise FREMY, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPARD, Mme Daphné GAUSSENS, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Stéphane GOMOT, M. Laurent GUILLEMIN, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, M. Michel LABARDIN, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Thierry MILLET, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, Mme Marie RECALDE, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOLET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Agnès VERSEPUY.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

M. Jean TOUZEAU à Mme Josiane ZAMBON
M. Jean-François EGRON à Mme Nathalie LACUEY
Mme Claudine BICHET à M. Alain GARNIER
M. Jean-Jacques PUYOBRAU à M. Gilbert DODOGARAY
M. Nordine GUENDEZ à Mme Béatrice DE FRANÇOIS
Mme Pascale BRU à Mme Stephanie ANFRAY
Mme Eve DEMANGE à Mme Camille CHOPLIN
Mme Anne FAHMY à M. Thomas CAZENAVE
M. Nicolas FLORIAN à M. Max COLES
M. Jacques MANGON à M. Christian BAGATE
M. Guillaume MARI à Mme Anne LEPINE
Mme Pascale PAVONE à Mme Zeineb LOUNICI
M. Jérôme PESKINA à M. Christophe DUPRAT
M. Benoît RAUTUREAU à Mme Daphné GAUSSENS
M. Franck RAYNAL à M. Michel LABARDIN

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Alain CAZABONNE à partir de 17h45
M. Thomas CAZENAVE de 12h10 à 14h30 et à partir de 16h50
Mme Anne FAHMY de 12h10 à 14h30 et à partir de 16h50
M. Guillaume GARRIGUES à partir de 17h45
M. Michel LABARDIN à partir de 17h50
Mme Zeineb LOUNICI à partir de 18h20
M. Fabrice MORETTI à partir de 18h00
Mme Pascale PAVONE à partir de 18h20
M. Benoît RAUTUREAU à partir de 17h00
M. Franck RAYNAL à partir de 17h50
M. Fabien ROBERT à partir de 18h30
Mme Béatrice SABOURET de 17h10 à 17h45
M. Emmanuel SALLABERRY à partir de 18h30
Mme Agnès VERSEPUY à partir de 18h00


PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Alain ANZIANI à Mme Christine BOST de 12h40 à 14h30
M. Alain ANZIANI et à M. Stéphane DELPEYRAT de 14h30 à 15h50
M. Pierre HURMIC à M. Clément ROSSIGNOL-PUECH de 11h20 à 14h30 et à partir de 17h10
M. Stéphane DELPEYRAT à Mme Brigitte TERRAZA à partir de 16h50
M. Patrick LABESSE à Mme Laure CURVALE à partir de 12h30
Mme Marie-Claude NOEL à M. Patrick PAPADATO à partir de 13h00
Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE à Mme Céline PAPIN jusqu'à 14h30
Mme Brigitte BLOCH à M. Bastien RIVIERES de 11h25 à 14h30
Mme Andréa KISS à Mme Christine BOST à partir de 14h30
Mme Delphine JAMET à M. Stéphane PFEIFFER jusqu'à 13h00 et à partir de 18h00
M. Alexandre RUBIO à Mme Véronique FERREIRA à partir de 17h00
M. Baptiste MAURIN à Mme Pascale BOUSQUET-PITT à partir de 14h30
Mme Géraldine AMOUROUX à Mme Béatrice SABOURET à partir de 11h50
Mme Christine BONNEFOY à M. Thierry MILLET à partir de 16h35
Mme Pascale BOUSQUET-PITT à Mme Myriam BRET jusqu'à 14h30
Mme Fatiha BOZDAG à Mme Simone BONORON à partir de 14h30
Mme Myriam BRET à Mme Amandine BETES à partir de 14h30
M. Alain CAZABONNE à M. Fabien ROBERT de 12h18 à 15h40
Mme Typhaine CORNACCHIARI à M. Frédéric GIRO de 14h30 à 17h10
Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET à partir de 13h20
Mme Anne FAHMY à M. Thomas CAZENAVE jusqu'à 12h10 et de 14h30 à 16h50
M. Jean-Claude FEUGAS à M. Olivier ESCOTS à partir de 16h55
Mme Françoise FREMY à M. Baptiste MAURIN de 11h15 à 14h30
M. Guillaume GARRIGUES à M. Alain CAZABONNE de 16h40 à 17h45
Mme Daphné GAUSSENS à M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM à partir de 17h00
M. Stéphane GOMOT à M. Maxime GHESQUIERE à partir de 11h50
Mme Sylvie JUQUIN à M. Radouane-Cyrille JABER à partir de 17h00
Mme Fannie LE BOULANGER à Mme Sylvie JUSTOME de 11h15 à 14h30
Mme Harmonie LECERF MEUNIER à Mme Sylvie JUQUIN de 12h20 à 14h30
M. Thierry MILLET à M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM de 12h40 à 15h20
M. Michel POIGNONEC à M. Dominique ALCALA à partir de 12h10
M. Patrick PUJOL à M. Gwénaél LAMARQUE à partir de 12h10
Mme Marie RECALDE à M. Bruno FARENIAUX jusqu'à 11h25 et de 12h05 à 15h30, de 16h35 à 18h15
Mme Karine ROUX-LABAT à M. Jean-Marie TROUCHE de 14h30 à 17h40
Mme Béatrice SABOURET à Mme Karine ROUX-LABAT à partir de 17h45
M. Sébastien SAINT-PASTEUR à M. Serge TOURNERIE de 10h30 à 14h30 et à partir de 17h20
M. Emmanuel SALLABERRY à M. Fabien ROBERT de 10h50 à 18h30
M. Thierry TRIJOLET à Mme Anne-Eugénie GASPARD de 12h10 à 16h30
Mme Agnès VERSEPUY à M. Fabrice MORETTI de 13h00 à 18h00

EXCUSE(S) :

Madame Fabienne HELBIG, Monsieur Stéphane MARI.

LA SEANCE EST OUVERTE

 BORDEAUX MÉTROPOLE	Conseil du 30 juin 2023	Délibération
	Direction Développement Economique	N° 2023-287

**Avenant à la convention de réalisation d'une mission de renouvellement urbain
économique sur la zone d'activités Jean Zay à Cenon - GIP GPV - Décision -
Autorisation**

Monsieur Stéphane DELPEYRAT présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Par une convention intitulée « Réalisation d'une mission urbaine économique sur les quartiers NPNRU ; renouvellement urbain économique de la zone d'activité économique Jean ZAY à Cenon », et signée le 26 juin 2020 par les présidents de Bordeaux Métropole et du GIP GPV Rive Droite, Bordeaux Métropole décidait de déléguer la maîtrise d'ouvrage de cette étude au GIP GPV et d'apporter une contribution financière à hauteur de 145 000 € TTC par l'intermédiaire de son budget d'investissement.

Pour mémoire, cette mission s'inscrit dans la continuité des mesures engagées pour favoriser l'emploi et l'entrepreneuriat dans les territoires qui cumulent des difficultés sociales et économiques et notamment le dispositif de la « Zone Franche Urbaine – Territoire Entrepreneur ». L'objectif est de renouveler les parcs d'activités afin de permettre le changement d'image et de densifier l'offre d'emplois sur le territoire, en lien direct avec les habitants des quartiers prioritaires attenants.

Dans le cadre de la démarche « Rive Droite – Territoire entrepreneur », les partenaires économiques ont partagé le constat que la Rive Droite est en forte mutation grâce aux opérations NPNRU et les projets d'aménagement de la plaine. Cette attractivité renforce les besoins immobiliers pour le développement des entreprises. Cette demande non satisfaite, complexifiée par la rareté du foncier accroît le départ d'entreprises, notamment productives, qui quittent le territoire métropolitain, complexifiant d'autant les enjeux de mobilités et d'employabilité des habitants.

Il a donc été proposé de lancer une étude urbaine de renouvellement sur l'ensemble de la ZAE Jean Zay afin de conforter la vocation économique du secteur tout en offrant de nouvelles perspectives de densification sur le plan foncier et immobilier.

L'objectif est d'identifier de nouvelles offres immobilières répondant aux besoins des entreprises endogènes, constituant une alternative à l'éviction d'emplois en périphérie de l'aire urbaine.

L'étude s'est composée de 2 tranches, dont une tranche ferme se décomposant en 3 phases :

- le diagnostic a permis d'identifier les potentiels et les contraintes à la

densification de la ZAE Jan Zay afin de développer le nombre d'emplois sur la zone et d'orienter la programmation à développer ;

- l'équipe a ensuite estimé le potentiel développement immobilier de la zone, par le biais de 2 à 3 scénarii programmatiques spatialisés ;
- la phase 3 a consisté à la représentation spatiale des intentions programmatiques validées et d'esquisser le futur de la zone à l'horizon 2035.

Malgré la réalisation de cette tranche, cette étude a nécessité la réalisation de 2 missions complémentaires.

Ces deux missions correspondent à des études préalables à des investissements, en vue de mettre en œuvre des opérations de travaux sur des fonciers maîtrisés par les collectivités.

En particulier, la première mission a permis de dresser un bilan économique de type cash-flow sur des fonciers stratégiques à la vente, de manière à amortir l'acquisition foncière de la Métropole et faciliter la réalisation de projets économiques denses et qualitatifs en zone d'activités.

La deuxième mission a permis quant à elle d'élaborer des études programmatiques et des faisabilités architecturales et juridiques sur des fonciers maîtrisés par la Métropole et la Ville en vue de lancer des marchés de travaux sous maîtrise d'ouvrage publique et des Appels à Manifestation d'Intérêt pour identifier des opérateurs.

D'un point de vue financier, ces 2 missions complémentaires ont coûté 13 380 € TTC. Le GIP GPV sollicite donc Bordeaux Métropole pour abonder la participation initiale de 145 000 € TTC et ainsi régler les prestataires qui ont été missionnés.

Ainsi, Bordeaux Métropole s'appuie sur l'article 8 de la convention initiale pour compléter sa participation financière via la rédaction du présent avenant.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU les articles L1611-4 et L5217-2 du Code général des collectivités territoriales,

VU la convention de réalisation d'une mission de renouvellement urbain économique sur la zone d'activités Jean Zay à Cenon signée le 26 juin 2020 entre Bordeaux Métropole et le GIP GPV Rive Droite et permettant une participation financière à hauteur de 145 000 € TTC via le budget d'investissement,

VU l'article 8 de ladite convention précisant que toute modification devra être approuvé par voie d'avenant,

VU l'arrêté n°2020 BM 0584 du 25 juin 2020 autorisant Monsieur le Président à signer ladite convention,

CONSIDERANT QUE la réalisation de deux missions complémentaires s'est avérée opportune pour compléter les objectifs de l'étude urbaine économique menée par le GIP GPV sur la zone d'activités Jean Zay à Cenon, et qu'elles nécessitent de compléter la participation financière initiale de Bordeaux Métropole,

DECIDE

Article 1 : d'attribuer une participation financière complémentaire de 13 380 € TTC au GIP GPV pour pouvoir régler les prestataires mandatés.

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président de Bordeaux Métropole à signer l'avenant à la convention ci-annexé et tout acte afférent.

Article 3 : d'imputer les dépenses correspondantes d'investissement sur le budget principal de l'exercice 2023, chapitre 204, compte 2324, fonction 61.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.
Abstention : Monsieur POUTOU;

Ne prend pas part au vote : Monsieur TOUZEAU, Monsieur EGRON, Monsieur PUYOBRAU, Monsieur RUBIO, Madame LACUEY, Madame LEPINE

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 30 juin 2023

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 6 JUILLET 2023	Pour expédition conforme, le Vice-président, Monsieur Stéphane DELPEYRAT
DATE DE MISE EN LIGNE : 7 JUILLET 2023	